BON DE COMMANDE BILLETTERIE 2023 GRAND SUD-EST

IDENTIFIANT Votre code client ..... Nom de la structure .....

COORDONNÉES (TOUS LES CHAMPS SONT OBLIGATOIRES)

Adresse .....

BP ..... Code postal..... Ville .....

Tél. ..... Email .....

Contact M ☐ Mme ☐ ..... Fonction .....

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique ; elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande. Elles sont enregistrées dans notre fichier clients. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à notre service clientèle, à resa@parcagen.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

NOUVEAU : BILLET VALABLE DANS L'UN DES 8 PARCS AQUALAND DE FRANCE

BILLETTERIE COMPTANT (PRIX PUBLIC 32 €)

PROMO : 1 BILLET OFFERT POUR 25 BILLETS ACHETÉS POUR TOUTE COMMANDE AVANT LE 31/03/2023

À partir de 25 billets ..... x 23,50 € = ... 0,00 €

À partir de 1 000 billets ..... x 23,00 € = ... 0,00 €

Avoir 2023 = – ..... €

TOTAL A = ... 0,00 €

BILLETTERIE DÉPÔT-VENTE* (PRIX PUBLIC 32 €)

À partir de 40 billets ..... x 24,50 € = ... 0 €

TOTAL B = ... 0 €

*** L'entrée est offerte pour les enfants de moins de 4 ans.**

TOTAL A + B = ... 0 €

Frais de port = 6 €

Offerts pour toute commande avant le 31/03/2023

TOTAL = ... 0 €

RÈGLEMENT

☐ **J'AI CHOISI LA BILLETTERIE AU COMPTANT**

J'envoie ce bon de commande dûment complété
en indiquant mon code client, daté et signé
par courrier à : **Aqualand – 462, RD 559 – Camp de l'Abbé**
BP 40201 - 83601 Fréjus Cedex
Je paie le montant de ma commande par chèque ou virement
au nom de **SAS AQUALAND**

☐ **J'AI CHOISI LA BILLETTERIE DÉPÔT-VENTE**

J'envoie ce bon de commande dûment complété
en indiquant mon code client, daté et signé
par mail à l'adresse de mon contact commercial
Je paierai mes billets lors d'une recommande ou avant le 15/09/23

Nom du signataire .....

Date .....

Signature et cachet de l'établissement :

IMPORTANT : Merci de signer et d'apposer le cachet de votre organisme.
Toute commande implique l'acceptation de nos conditions de vente au verso de ce document.

(1) Tous nos prix sont annoncés TTC. Les prix TTC sont établis sur la base du taux en vigueur à la date d'établissement de ce document et sont susceptibles d'être modifiés, notamment en cas de variation du taux de TVA ou des taxes applicables résultant d'une modification de la législation. Les billets incluent l'accès à l'ensemble des spectacles et attractions (hors jeux d'adresse, jeux vidéos et animations payantes). Tarifs applicables au 1er janvier 2023 et soumis à nos conditions générales de vente au verso du bon de commande. Horaires sous réserve de modifications ne pouvant entraîner ni remboursement, ni dédommagement. Entrée gratuite pour les enfants de moins de 4 ans. Les attractions sont accessibles aux enfants à partir de 90 cm, 1,20 m ou 1,30 m en fonction des normes de sécurités de chaque attraction. Certains spectacles, attractions, animations, boutiques et restaurants peuvent être fermés, modifiés, retardés ou supprimés sans préavis, notamment en cas de conditions climatiques défavorables.

Seules les commandes complètes pourront être traitées (bon de commande intégralement rempli, versement de l'acompte). Les prix TTC sont établis sur la base des taxes en vigueur à la date de l'impression de ce document. Ils sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par PARC AGEN, notamment en cas de variation des taxes applicables. Document édité par PARC AGEN SAS, SIREN 382 444 545, RCS AGEN, siège social : Château de Caudouin, CS 10022, 47310 ROQUEFORT.

BESOIN D'AIDE ? Contactez notre service réservation au **04 94 51 82 51**

WWW.AQUALAND.FR

CONDITIONS DE VENTE DE BILLETS INDIVIDUELS AQUALAND APPLICABLES AUX INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL OU PAR LEUR INTERMÉDIAIRE

Les présentes conditions de vente régissent les relations entre la société Aqualand, société par actions simplifiée au capital de 5 722 051.90 €, ayant son siège social au 420, RD 559 – Camp de l'Abbé – BP 40201, 83601 Fréjus Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Fréjus sous le numéro 324 592 708 dont le numéro de TVA intracommunautaire est le FR83324592708, et les Institutions Représentatives du Personnel telles que définies aux présentes, pour la vente de billets individuels d'entrée aux Parcs Aqualand à ces Institutions Représentatives du Personnel ou par leur intermédiaire.
Tout achat ou toute commande de billets individuels d'entrée aux Parcs Aqualand effectué(e) par une Institution Représentative du Personnel telles que définies aux présentes auprès de la société Aqualand entraîne l'acceptation sans réserve des présentes conditions, nonobstant toute stipulation contraire.

1. DISPOSITIONS COMMUNES

1.1 Définitions

Les termes débutants par une majuscule dans les présentes conditions de vente ont la signification suivante :
« Adulte » : personne physique âgée d'au moins 11 ans et de moins de 65 ans.
« Aqualand »: la société Aqualand
« Conditions » : les présentes conditions de vente, y compris leur(s) annexe(s).
« Billet » : droit d'accès payant ou gratuit au(x) Parc(s) au profit d'une personne non membre d'un Groupe, à une ou plusieurs dates indéterminées au cours d'une Saison.
« Enfant » : personne physique âgée de 4 à 10 ans inclus.
« Groupe » : groupe d'au moins vingt personnes payantes, Adultes et/ou Enfants à partir de 4 ans.
« Institution Représentative du Personnel » : entité constituée au sein d'une entreprise ou administration proposant des activités culturelles aux salariés de cette entreprise ou administration (ex. : CSE, amicale du personnel).
« Moins Valide » : personne handicapée à moins de 80 %.
« Parcs Aqualand » : les parcs Aqualand d'Agen, Cap d'Agde, Fréjus, Gujan Mestras, Port Leucate, St Cyprien, St Cyr-sur-Mer, Ste Maxime.
« Prestation Associée » : toute prestation proposée par les Parcs Aqualand (restauration rapide ou assise, coupons restauration, animation soumise à une tarification spécifique en sus du prix d'entrée, etc.) à l'exception de l'accès au(x) Parc(s).
« Saison » : périodes d'ouverture de(s) Parc(s) entre deux périodes de fermeture hivernale.
« Senior » : personne physique âgée de 65 ans ou plus.

1.2 Validité des billets

Les Billets sont valables pour une journée de la Saison au cours de laquelle ils ont été achetés. Le Billet donnant accès à l'un des Parcs Aqualand. Les Billets non utilisés au cours d'une Saison ne peuvent pas être utilisés au cours d'une Saison ultérieure.
Les Billets ne sont pas datés. Un Billet peut donc être utilisé à la date choisie par le détenteur du Billet, pourvu que cette date soit un jour de la Saison au cours de laquelle le Billet a été acheté.
Quel que soit le type de Billet, les Parcs Aqualand se réservent la faculté de refuser l'accès au Parc au détenteur d'un Billet le jour choisi de la visite, en raison par exemple de la forte affluence ou des conditions météorologiques.

1.3 Prix des billets

Le prix des Billets, en euros et toutes taxes comprises, figure en annexe 1 des Conditions. Ce tarif s'applique sous réserve d'offres promotionnelles ponctuelles.
Le prix des Billets est établi sur la base des taxes applicables à la date d'entrée en vigueur des Conditions. Il est susceptible d'être modifié à tout moment par les Parcs Aqualand en cas de variation de ces taxes.
Le prix des Billets ne comprend pas l'accès au parking, qui fait l'objet d'une tarification spécifique par véhicule et par jour, les repas, certains jeux et activités proposés dans l'enceinte des Parcs ou toute autre dépense à caractère personnel.

1.4 Gratuités

Des Billets gratuits sont délivrés aux caisses à l'entrée des Parcs au profit des enfants de moins de 3 ans, femmes enceintes de plus de 6 mois, personnes handicapées à plus de 80 %, sur présentation d'un justificatif.

1.5 Entrée en vigueur des conditions

Les Conditions s'appliquent à compter du 1er février 2023.

1.6 Modification des conditions

Les Parcs Aqualand se réservent la faculté de modifier sans préavis tout ou partie des Conditions, y ce compris le tarif figurant en annexe. Ces modifications entrent en vigueur à la date indiquée dans les Conditions.

1.7 Traitement des données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès des Institutions Représentatives du Personnel font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer l'accès des visiteurs au(x) Parc(s) et, avec l'accord des personnes concernées, à l'envoi d'offres commerciales. L'Institution Représentative du Personnel se porte garant du consentement des bénéficiaires des Billets à la collecte de leurs données personnelles par les Parcs Aqualand. Les destinataires des données sont les Parcs Aqualand et, avec l'accord des personnes concernées, les partenaires commerciaux des Parcs Aqualand.
Toute personne dont les données ont été recueillies bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ces données, qu'elle peut exercer en s'adressant à Aqualand, traitement des données personnelles, 420, RD 559 – Camp de l'Abbé – BP 40201, 83601 Fréjus Cedex. Elle peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

1.8 Responsabilité civile professionnelle

Les Parcs Aqualand ont souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès de Axa France IARD (313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex ; contrat n° 7370019604).

1.9 Loi applicable, litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française.
Toute réclamation relative à l'achat d'un billet doit être adressée à Aqualand, service réclamations, 420, RD 559 – Camp de l'Abbé – BP 40201, 83601 Fréjus Cedex. En cas de litige, les parties privilégieront le règlement à l'amiable. Après avoir saisi le dit service et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, l'acheteur peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : wwwmtv.travel

2 DISPOSITIONS APPLICABLES À LA VENTE DE BILLETS AUX COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

2.1 Types de billets

Les Billets pouvant être achetés par les Institutions Représentatives du Personnel sont les Billets d'accès au(x) Parc(s) valables pour une journée au cours d'une Saison, sans Prestation Associée.
Les Billets sont vendus à un tarif ne distinguant pas selon la catégorie dont relève l'utilisateur final de ces Billets (Adulte, Enfant, Senior, Moins Valide).

2.2 Achat de billets

L'Institution Représentative du Personnel doit acheter au moins vingt-cinq Billets par commande. L'attention de l'Institution Représentative du Personnel est attirée sur le fait qu'elle peut bénéficier d'un tarif préférentiel en cas d'achat d'un nombre important de Billets, comme cela est précisé en annexe 1.
L'achat des Billets s'effectue en complétant le bon de commande disponible sur demande, à l'adresse suivante : commercial.france@aqualand.fr. Ce bon, accompagné du chèque ou du virement prévus à l'article 2.3, doit être envoyé à Aqualand, service réservation, 420, RD 559 – Camp de l'Abbé – BP 40201, 83601 Fréjus Cedex.
Tout achat emporte obligation de paiement à la charge de l'Institution Représentative du Personnel. Tout achat est conclu sous réserve du paiement de la totalité du prix des Billets.

2.3 Modalités de paiement

Le bon de commande doit être accompagné du paiement de la totalité du prix des Billets, versé par chèque à l'ordre d'Aqualand ou par virement sur le compte dont le numéro IBAN est le suivan : FR76 1820 6004 2065 0242 5252 804 et le code BIC est le suivant : AGRIFRPP882.

2.4 Pénalites de retard

Le prix des Billets est exigible à compter de la réception du bon de commande par Aqualand. En cas de retard de paiement, le taux d'intérêt des pénalités est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. En outre, l'Institution Représentative du Personnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard d'Aqualand, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Aqualand peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

2.5 Délivrance des billets

Les Billets sont délivrés par courrier à l'adresse indiquée par l'Institution Représentative du Personnel. L'envoi des Billets se fait par courrier postal suivi. Les frais d'envoi seront facturés à l'Institution Représentative du Personnel.

2.6 Modification des billets

Les Billets ne sont pas modifiables.

2.7 Remboursement des billets

L'Institution Représentative du Personnel peut obtenir le remboursement des Billets invendus au cours de la Saison de leur validité, aux conditions suivantes :
Les Billets doivent être envoyés à Aqualand au plus tard le 15 septembre de l'année au cours de laquelle se termine la Saison ; et
Le montant remboursé ne peut être supérieur à 20 % du montant toutes taxes comprises des Billets achetés par l'Institution Représentative du Personnel pour la Saison.
Le remboursement est effectué sous la forme d'un avoir, dont le montant est déductible du prix des Billets achetés par l'Institution Représentative du Personnel pour une Saison ultérieure.

3 DISPOSITIONS APPLICABLES AU DÉPÔT-VENTE DE BILLETS AUPRÈS DES COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

3.1 Types de billets

Les Billets pouvant être commandés par les Institutions Représentatives du Personnel pour être vendus en dépôt-vente sont les Billets d'accès au(x) Parc(s) valable(s) pour une journée au cours d'une Saison, sans Prestation Associée.

3.2 Commande de billets

Une Institution Représentative du Personnel peut vendre des Billets, en qualité de dépositaire à la vente des Parcs Aqualand, auprès des salariés de l'entreprise ou de l'administration dont l'Institution Représentative du Personnel fait partie, à condition que chaque commande porte sur au moins quarante Billets.
Pour commander des Billets, l'Institution Représentative du Personnel doit compléter le bon de commande disponible sur demande à l'adresse suivante : commercial.france@aqualand.fr, et l'envoyer à Aqualand, service réservation, 420, RD 559 – Camp de l'Abbé – BP 40201, 83601 Fréjus Cedex.

3.3 Livraison des billets

Les Billets sont envoyés par courrier à l'adresse indiquée par l'Institution Représentative du Personnel. L'envoi des Billets se fait par courrier postal suivi. Les frais d'envoi seront facturés à l'Institution Représentative du Personnel.

3.4 Commercialisation des billets

En signant le bon de commande, l'Institution Représentative du Personnel s'engage à :
- Promouvoir la vente des Billets auprès des salariés de l'entreprise ou de l'administration dont l'Institution Représentative du Personnel fait partie à l'aide des outils de communication fournis par les Parcs Aqualand. Tout support de communication utilisant des éléments couverts par un droit de propriété intellectuelle (marque, logo, etc.) dont sont titulaires les Parcs Aqualand ou une entité du groupe auquel ils appartiennent doit être explicitement validé par le service marketing des Parcs Aqualand préalablement à son utilisation ;
- N'apporter aucune modification aux Billets ni les associer à quelque produit ou service que ce soit ;
- Vendre les Billets aux salariés au prix fixé par les Parcs Aqualand ;
- Percevoir le prix des Billets payé par les salariés pour le compte des Parcs Aqualand, le prix devant être payé en totalité au moment de l'achat des Billets par les salariés ;
- Reverser le montant total perçu auprès des salariés à Aqualand, en un seul versement (un seul chèque ou un seul virement émis par l'Institution Représentative du Personnel) lors d'une nouvelle commande en cours de Saison et en tout état de cause au plus tard le 15 septembre de l'année au cours de laquelle se termine la Saison de validité des Billets. Aqualand se réserve la faculté de refuser tout versement qui ne couvrirait pas la totalité du montant perçu par l'Institution Représentative du Personnel. Le versement s'effectue par chèque à l'ordre d'Aqualand ou par virement sur le compte dont le ou par virement sur le compte dont le numéro IBAN est le suivant : FR76 1820 6004 2065 0242 5252 804 et le code BIC est le suivant : AGRIFRPP882. A défaut de versement à la date prévue ci-dessus, les Billets commandés sont facturés en totalité à l'Institution Représentative du Personnel ;
- Restituer les Billets invendus à Aqualand au plus tard le 15 septembre de l'année au cours de laquelle se termine la Saison de validité des Billets. A défaut de restitution à la date prévue ci-dessus, les Billets commandés sont facturés en totalité à l'Institution Représentative du Personnel.

3.5 Modification des billets

Les Billets ne sont pas modifiables.

ANNEXE 1 : TARIFS APPLICABLES AUX INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL À COMPTER DU 1ER FEVRIER 2023

VENTE DE BILLETS AUX INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

TYPE DE BILLET	QUANTITÉ ACHETÉE	DESCRIPTION	PRIX TTC PAR BILLET
Billet Saison 2023	A partir de 25 Billets	Billet non daté valable pour une personne non membre d'un Groupe pour une journée dans l'un des parcs Aqualand au cours de la Saison 2023	23,50 €
	1 000 Billets et plus		23,00 €

DÉPOT-VENTE DE BILLETS AUPRÈS DES INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

TYPE DE BILLET	QUANTITÉ ACHETÉE	DESCRIPTION	PRIX TTC PAR BILLET
Billet Saison 2023	40 Billets ou plus	Billet non daté valable pour une personne non membre d'un Groupe pour une journée dans l'un des parcs Aqualand au cours de la Saison 2023	24,50 €